



AGNES BUZYN

Ministre des Solidarités et de la Santé

Sophie CLUZEL

Secrétaire d'Etat chargée des
Personnes handicapées

Communiqué de presse

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, la Fédération Hospitalière de France et l'association Handidactique ont organisé ensemble aujourd'hui une journée de mobilisation pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. En effet, alors qu'elles ont des besoins supérieurs à la population générale, cumulant des besoins non spécifiques au handicap et des problèmes somatiques et psychiques particuliers ou accrus, les personnes en situation de handicap se heurtent à de nombreux obstacles pour accéder aux soins. Cela tient à la mobilité, aux moyens de communication, à la crainte des soins et aux capacités financières des personnes, mais aussi et surtout aux facteurs environnementaux d'inaccessibilité des locaux et des équipements, de manque de formation au handicap des professionnels de santé, de rupture des parcours de soins et de stigmatisation du handicap.

Aussi, afin de dresser un bilan de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, de faire connaître les initiatives prometteuses et de construire ensemble les conditions du parcours de demain, la journée du 18 septembre a réuni des personnes en situation de handicap, des chercheurs, des enseignants, des professionnels du monde de la santé, des représentants des administrations et des grandes institutions partageant la même ambition : ***dessiner ensemble la carte des progrès.***

Les ministères sociaux ont inscrit **cette ambition du droit à la santé pour les personnes en situation de handicap comme l'une des 5 grandes priorités du plan d'action arrêté lors du dernier Comité Interministériel du Handicap du 28 octobre dernier et comme l'un des enjeux de la Stratégie nationale de Santé et de son volet prévention. Ce colloque a été l'occasion pour les deux Ministres de faire part des avancées sur le sujet et notamment :**

- Avec la fusion de l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) et de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-c), couplée au 100% santé (optique, auditif et dentaire), les personnes handicapées vont, dès le 1er novembre prochain, connaître une considérable amélioration de leur accès financier aux soins.

- Avec la formation renforcée des médecins sur les questions de santé relatives au handicap, et une tarification des consultations adaptées, c'est une mobilisation de tous les acteurs de la santé qui s'opère.
- Avec la prise en compte dans la certification des établissements de santé de la qualité de l'accès aux soins des personnes handicapées (certification 2020 de la HAS), et les travaux entamés par Philippe De Normandie sur les ruptures de soins pour les personnes accompagnées en établissements spécialisés, c'est une transformation en profondeur du système de santé qui est ainsi initiée.

Les travaux se poursuivent notamment sur les consultations dédiées aux personnes en situation de handicap, mais également sur les aides techniques. La mission de Philippe De Normandie rendra par ailleurs ses conclusions prochainement.

Pour s'assurer de l'amélioration de l'accès aux soins, une évaluation fondée sur la satisfaction des personnes sera mise en place. Il est aujourd'hui essentiel d'assurer la pleine participation des personnes à leur parcours de santé, en leur donnant tous les outils pour pouvoir choisir et agir.

Contact presse :

Seph.communication@pm.gouv.fr

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr